

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Tombé

AMENDEMENT N ° II-CF1953

présenté par

Mme Amiot, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	159 000 000	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	159 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Soutien des ministères sociaux	0	0
TOTAUX	159 000 000	159 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe parlementaire la France insoumise s'oppose à la suppression de 60 000 parcours d'insertion portés par les acteurs de l'insertion par l'activité économique (IAE) et souhaite empêcher la coupe budgétaire de 159 millions d'euros que le Gouvernement impose au secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE).

Aujourd'hui, l'IAE concerne plus de 300 000 personnes éloignées de l'emploi et a pu démontrer son efficacité avec un taux de retour en emploi d'au moins 66%.

La situation économique produite par la politique de l'offre est inquiétante, alors que les plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) se multiplient.

Le service public de l'emploi ne peut pas faire décentement y faire face alors qu'il doit absorber l'inscription d'un million et demi d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) et que ses effectifs sont menacés de perdre 515 ETP.

Face à une telle incertitude, l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi dont le secteur de l'IAE prend une part est primordial.

L'IAE permet aux privés d'emploi les plus éloignés de la reprise d'une activité de bénéficier d'un accompagnement socio-professionnel afin d'appuyer des besoins de formation, d'accompagnement social (logement, santé et mobilité) tout en garantissant des revenus.

L'IAE permet donc de tenir en compte du fait que l'éloignement de l'emploi n'est pas dépendant de la volonté des travailleurs mais des difficultés sociales et professionnelles auxquelles ils sont confrontés. Cette vérité est difficile à entendre pour les démagogues macronistes qui ne cessent de pointer un "assistanat" fantasmé depuis leur arrivée au pouvoir en 2017.

Les différents acteurs de l'IAE (ateliers et chantiers d'insertion, associations intermédiaires, entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion, entreprises d'insertion par le travail indépendant) ne sont pas dans une recherche constante de dégagement de bénéfices de par leur mission d'accompagnement. Il est important d'assurer les aides qui leur sont accordées par le ministère du travail afin de ne pas compromettre la dynamique d'insertion de milliers de personnes éloignées de l'emploi, ainsi que la pérennité d'un tissu d'entreprises engagées.

Pour des raisons de recevabilité financière, cet amendement abonde de 159 000 000 euros les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action 03 « Accompagnement des personnes les plus éloignées du marché du travail - Fonds d'inclusion dans l'emploi » du programme 102 « Accès et retour à l'emploi », en diminuant d'autant les crédits de l'action 33 intitulée « Financement des agences régionales de santé » du programme 155 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi ». Le groupe parlementaire la France insoumise appelle le gouvernement à lever le gage.